

BÂTIMENT 78

Fourniture, livraison, montage et installation de mobilier et électroménager pour l'aménagement des espaces du Bâtiment 78

marché n°SEB78-2026 -01

Marché de fournitures courantes et de services
Marché passé sous forme d'une procédure adaptée
En application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

BÂTIMENT78

Table des matières

1. OBJET DE LA CONSULTATION	3
2. PRESENTATION DU BATIMENT 78	3
3. OBJECTIFS ET PERIMETRE DE LA CONSULTATION	4
4. EXIGENCES TECHNIQUES ET FONCTIONNELLES DE LA PRESTATION	4
5. PRODUITS HORS BPU ET CONDITIONS TARIFAIRES	10

BÂTIMENT 78

1. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la **fourniture, la livraison, le montage et l'installation de mobilier** destiné à l'aménagement et à l'optimisation des espaces du Bâtiment 78, lieu totem de l'industrie décarbonée.

Le présent marché vise à couvrir :

- des besoins de **complément et d'ajustement du mobilier existant**,
- des besoins liés à l'évolution des usages,
- ainsi que les aménagements à venir, notamment dans le cadre de la **phase 2 du projet de réhabilitation du bâtiment**.

Il s'agit d'un **accord-cadre à bons de commande**, exécuté au fur et à mesure des besoins, sur la durée de la concession, soit jusqu'au **31 décembre 2029**.

Le titulaire devra avoir la capacité de proposer des solutions cohérentes, évolutives et adaptées aux spécificités du bâtiment et à l'évolution de ses usages.

Elle s'effectue pour :

⇒ Le compte de l'entité suivante :

- Société par actions simplifiée SEB78 (SAS SEB78), société en charge de la gestion et de l'exploitation du Bâtiment 78, dont le siège social est situé à la CCI Ile-et-Vilaine domiciliée au 2 Avenue de la Préfecture 35042 Rennes Cedex

⇒ Le site de livraison suivant :

- Bâtiment 78, 3 rue Pierre et Marie Curie, 35131 Chartres-de-Bretagne (ZAC de la Janais)

2. PRESENTATION DU BATIMENT 78

Le Bâtiment 78 est un service économique de Rennes Métropole, situé à La Janais, au cœur du Pôle d'Excellence Industrielle, à proximité immédiate de Rennes.

Ancienne usine du groupe Stellantis (ex-PSA) datant de 1961, le bâtiment développe une surface totale d'environ 25 000 m². Il a été acquis par Rennes Métropole dans le cadre de la création d'un lieu dédié à l'innovation industrielle.

La première phase du projet, d'une surface d'environ **14 000 m²**, a été mise en exploitation le **1er avril 2025**. Elle comprend notamment des espaces de bureaux, de coworking, des salles de réunion, des espaces événementiels et des ateliers industriels.

Le bâtiment a été inauguré fin mai 2025.

À ce jour, le site accueille plusieurs entreprises industrielles, avec **6 occupants en activité**, et constitue un lieu en développement, amené à évoluer dans ses usages et son organisation.

Une seconde phase de travaux, portant sur environ **11 000 m² supplémentaires**, est actuellement en cours. Sa livraison est prévue fin 2026 / début 2027. Cette phase viendra compléter les espaces existants, notamment en matière de bureaux, de coworking et d'espaces partagés.

Le Bâtiment 78 a vocation à devenir un espace mutualisé au service des acteurs de l'industrie de la mobilité décarbonée et du bâtiment durable, intégrant des fonctions d'incubation, d'expérimentation et de démonstration.

Dans le cadre d'une concession de service public d'une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2025, la gestion et l'exploitation du bâtiment ont été confiées à la société SAS SEB78, portée par la CCI Ile-et-Vilaine en consortium avec L'Eclorz, Wacano et Cipago.

BÂTIMENT 78

À ce titre, la SAS SEB78 assure notamment l'aménagement et l'équipement des espaces, en cohérence avec les besoins des occupants et les évolutions du site.

Les travaux de structure et d'aménagement sont réalisés par Rennes Métropole, les espaces étant livrés sans mobilier. Le choix et l'acquisition du mobilier relèvent du concessionnaire, objet de la présente consultation.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet : <https://batiment78.fr>

3. OBJECTIFS ET PERIMETRE DE LA CONSULTATION

La présente consultation est divisée en deux (2) lots distincts : Lot 01 : Mobilier / Lot 02 : Électroménagers. Le présent CCTP définit les exigences applicables à chacun de ces lots.

3.1 Nature des besoins

Les prestations concernent notamment les typologies de mobilier suivantes :

- mobilier de bureaux et de coworking (postes de travail, benches, sièges, séparateurs),
- mobilier de salles de réunion et de formation (tables, chaises, équipements associés),
- mobilier d'espaces de convivialité (tables, assises, mobilier de pause),
- mobilier d'espaces extérieurs (tables, chaises, mobilier léger et modulable),
- mobilier complémentaire et accessoires,
- électroménagers pour l'équipement des espaces de convivialité.

Cette liste n'est pas exhaustive et pourra évoluer en fonction des besoins du site.

3.2 Évolutivité des besoins

Compte tenu de la nature évolutive du site, les besoins sont susceptibles d'évoluer sur la durée du marché.

Le titulaire devra avoir la capacité de répondre :

- à des besoins complémentaires non identifiés à ce jour,
- à des ajustements d'aménagement,
- à l'équipement des espaces liés à la phase 2.

4. EXIGENCES TECHNIQUES ET FONCTIONNELLES DE LA PRESTATION

4.1 – Principes généraux

Le mobilier proposé devra répondre aux objectifs suivants :

- adaptation aux **usages réels des occupants**,
- optimisation des capacités d'accueil,
- cohérence globale des aménagements,
- capacité d'évolution des espaces dans le temps.

Le titulaire devra proposer des solutions permettant une **utilisation immédiate, simple et efficace des espaces**.

4.2 – Cohérence avec le mobilier existant

Le mobilier proposé devra s'intégrer dans une logique de continuité avec le mobilier déjà en place.

À ce titre, une attention particulière sera portée à :

BÂTIMENT 78

- l'harmonisation des **teintes, matériaux et finitions**,
- la compatibilité des **dimensions et proportions**,
- la cohérence des usages et fonctionnalités.

Le titulaire assurera une mission de conseil visant à proposer des solutions de mobilier adaptées aux besoins du pouvoir adjudicateur, en tenant compte des usages, des contraintes techniques et des objectifs d'aménagement.

4.3 – Praticité, modularité et flexibilité

Le mobilier proposé devra répondre à des exigences de :

- **Praticité**
 - facilité de manipulation et d'installation
 - facilité d'entretien
 - simplicité d'usage pour les occupants
- **Modularité**
 - capacité à adapter rapidement les configurations (réunion, formation, événement)
 - compatibilité entre les différents éléments
- **Flexibilité**
 - mobilier mobile, léger ou facilement déplaçable lorsque nécessaire
 - possibilité de recomposition des espaces sans renouvellement complet du mobilier

Une attention particulière sera portée à la capacité du mobilier à répondre à plusieurs usages au sein **d'un même espace**.

4.4 – Spécifications techniques minimales LOT 1 :

- Tables Modulaires :
 - Mécanisme de modularité : Tables équipées d'un plateau rabattable/abattant avec mécanisme de basculement sécurisé et commande de déverrouillage intuitif sous le plateau, permettant un stockage vertical imbriqué (gain de place optimal hors utilisation).
 - Piétement et Mobilité : Piétement structurel métallique monté sur roulettes pivotantes renforcées, non marquantes pour les sols durs, et obligatoirement dotées d'un système de freinage individuel (au moins deux roulettes freinées par table).
 - Gamme de formes et de dimensions (Variété exigée) : Le candidat devra obligatoirement proposer au sein de son catalogue plusieurs dimensions et formes de plateaux, compatibles entre elles en profondeur et en hauteur (74 cm), afin de permettre des configurations multiples (U, grande table ovale, îlots de travail, ligne droite).
 - Les configurations attendues incluent : Formes rectangulaires : Déclinées en plusieurs largeurs (ex : 120 cm, 140 cm, 160 cm) pour s'adapter précisément aux gabarits des différentes pièces. Formes demi-rondes / Demi-lunes : Permettant de servir de bout de table pour créer des configurations oblongues (type tonneau) ou des îlots circulaires indépendants.
 - Système de liaison : Fourniture obligatoire de systèmes d'attaches/liaisons rapides et amovibles (brides, pinces ou crochets d'union interchangeables) pour solidariser les tables entre elles, quelles que soient les formes combinées (rectangles et demi-rondes), garantissant un alignement parfait et stable des plateaux.
- Table haute type mange-debout (Espaces de convivialité / Pause) :
 - Structure : Piétement central ou à 4 pieds en acier thermolaqué haute stabilité, doté de patins de protection réglables pour compenser les irrégularités du sol. Hauteur de plateau fixe d'environ 105 à 110 cm.
 - Plateau : Format rond (Diamètre 70 à 80 cm) ou carré, en matériau haute densité ou stratifié compact (HPL), résistant aux rayures, aux chocs et aux projections de liquides (entretien quotidien intensif). Finition à harmoniser avec la charte esthétique du bâtiment.

BÂTIMENT 78

- Tables basses (Espaces de convivialité / Pause) :
 - Structure : Piètement robuste en bois éco-conçu ou métal (finition soignée, ex : noir), garantissant une excellente stabilité. Hauteur basse adaptée aux espaces lounge (environ 40 à 45 cm).
 - Plateaux (Deux typologies exigées) : Format Rond : Diamètre compris entre 60 et 80 cm. Format Rectangulaire : Longueur d'environ 100 à 120 cm x Largeur de 60 cm.
 - Finition : Plateaux avec chants adoucis (bords arrondis pour la sécurité des circulations). Revêtement haute densité ou stratifié, résistant, facile à nettoyer au quotidien et assorti à l'ambiance des espaces collaboratifs.
- Chaises (Espaces de convivialité / Pause):
 - Structure : Modèle monobloc réalisé en polypropylène injecté de haute qualité (teinté dans la masse, traitement anti-UV). Les pieds et la coque d'assise doivent former une seule et même pièce continue, sans vis apparentes ni pièces d'assemblage rapportées.
 - Caractéristiques : Assise ergonomique, entretien intensif facilité (résistant aux détergents et aux projections de graisses). Matériau léger et empilable (jusqu'à 6 ou 8 chaises minimum). Patins de protection anti-bruit et anti-rayures intégrés sous les pieds.

Chaises hautes / Tabourets de bar monoblocs (pour mange-debout) :

- Structure : Modèle monobloc en polypropylène injecté (renforcé en fibre de verre), pieds et assise d'un seul tenant (hauteur d'assise d'environ 75 cm). Repose-pieds moulé directement dans la structure pour une solidité maximale. Empilable.
- Assises Réunion & Collaboratif :
 - Matériaux et Entretien (Exigence stricte) : Aucune finition textile ou revêtement tissu ne sera toléré. Les chaises devront être conçues exclusivement en matériaux rigides, teintés dans la masse (type polypropylène haute résistance, polycarbonate ou coque bois/stratifié), permettant un nettoyage quotidien rapide à l'eau savonneuse ou avec des produits désinfectants courants, sans risque de décoloration ou de déchirure.
 - Piètement et Stabilité (Structure) : Typologie : Piètement classique à 4 pieds (les structures à piètement traîneau ou à roulettes sont exclues pour cette catégorie afin de garantir un empilage optimal et sécurisé).
 - Matériaux et Finition : Structure métallique robuste (acier thermolaqué) avec une finition mate ou texturée de couleur sombre (type noir ou gris anthracite) pour s'harmoniser avec la charte esthétique des espaces. La finition doit être hautement résistante aux impacts, aux frottements et aux produits de nettoyage.
 - Protection des sols : Chaque pied doit être obligatoirement équipé d'un patin de protection anti-bruit et anti-rayures (en polyéthylène ou feutre intégré injecté), adapté aux revêtements de sol du bâtiment (sols durs/souples), et solidement fixé pour éviter tout déchaussement dans le temps.
 - Ergonomie et praticité : Assises légères, maniables et empilables (gabarit permettant un empilage par 4 ou 5 chaises minimum) pour faciliter le dégagement rapide des espaces.
 - Système d'accroche : Aucun système d'attache ou de liaison inter-chaises n'est requis. Les chaises doivent pouvoir être déplacées et disposées de manière totalement indépendante pour garantir une modularité totale des espaces.
- Postes de travail et Bureaux individuels (Coworking / Administratif) :
 - Structure : Bureau individuel ou configuration en "Bench" (bureau partagé face-à-face). Piètement métallique robuste (acier thermolaqué), équipé de vérins de réglage pour la mise à niveau.
 - Plateau : Épaisseur minimale 22 à 25 mm en mélaminé haute densité ou stratifié compact, chants ABS antichocs. Équipé d'obturateurs (passe-câbles) ou d'une échancrure pour la gestion des fluides. Dimensions indicatives : Longueur 140 à 160 cm x Profondeur 70 à 80 cm.
 - Électrification : Goulotte métallique horizontale simple ou double suspendue sous le plateau pour le cheminement propre des câbles. Écran séparateur acoustique de bureau (avec kit de fixation universel pinces) à installer entre les postes en vis-à-vis.

BÂTIMENT 78

- Sièges de bureau ergonomiques (Coworking / Administratif) :
 - Structure & Piétement : Piétement pivotant à 5 branches sur roulettes auto freinées (adaptées à la nature du sol du bâtiment). Vérin à gaz pour le réglage en hauteur de l'assise.
 - Ergonomie & Mécanisme : Mécanisme synchrone ou basculant décentré avec réglage de la tension en fonction du poids de l'utilisateur et blocage multipositions. Dossier haut avec renfort lombaire (réglable en hauteur ou en profondeur). Accoudoirs réglables (minimum 2D : hauteur et profondeur).
 - Matériaux et Entretien (Exigence stricte) : Aucun revêtement en tissu ou textile classique ne sera toléré pour l'assise. L'assise doit être conçue en résille synthétique haute résistance ultra-ventilée (facile à dépoussiérer et laver), en polyuréthane peau ou revêtue d'un similicuir expansé de qualité professionnelle, imperméable et hautement résistant aux frottements, permettant un nettoyage et une désinfection quotidienne rapides.
- Rangements de proximité et Vestiaires :
 - Caissons mobiles : Caisson sur roulettes pivotantes, structure métallique ou mélaminée. Version 3 tiroirs standards ou 2 tiroirs (dont 1 tiroir pour dossiers suspendus). Fermeture centralisée par clé.
 - Casiers Vestiaires / Consignes : Structure monobloc en acier ou mélaminé comprenant des modules de 2 portes ou plus. Fermeture sécurisée individuelle (à clé ou à code).
- Supports d'animation, d'idéation et d'affichage :
 - Tableaux blancs magnétiques mobiles verticaux :
 - Surface : Double face ou simple face en acier émaillé (qualité céramique haute durabilité), garantissant un effaçage parfait sans traces spectrales et une haute résistance aux rayures.
 - Structure & Esthétique : Cadre et piétement structurel métallique avec une finition soignée de couleur sombre ou noire (piétements en aluminium brut ou plastique blanc exclus).
 - Mobilité & Accessoires : Équipé de 4 roulettes pivotantes (dont au moins 2 freinées) et de crochets réglables en partie haute pour blocs de papier éphémérides (type paperboard).
 - Dimensions hors-tout indicatives : Largeur 70 à 75 cm ; Hauteur 190 à 200 cm ; Profondeur max 50 cm.
 - Tableaux blancs magnétiques muraux :
 - Surface : Simple face en acier émaillé (qualité céramique), blanc brillant, certifié pour un usage intensif (effaçage à sec facile, anti-rayures et magnétique).
 - Fixation & Sécurité : Système de fixation murale invisible ou dissimulé par des angles en plastique, permettant une pose horizontale ou verticale. Livré complet avec son kit de fixation adapté aux supports muraux du bâtiment.
 - Accessoires : Fourniture obligatoire d'un auvent/plumier porte-feutres en aluminium ou assorti au cadre sur toute ou partie de la longueur.
 - Dimensions : Le candidat devra proposer plusieurs formats standards à son catalogue (ex : 100x150 cm, 120x200 cm) pour s'adapter aux différents espaces de réunion.
 - Tableaux d'affichage en liège muraux :
 - Matériaux : Surface en liège naturel de haute qualité (haute densité, épaisseur minimale permettant l'usage de punaises ou d'épingles sans traverser ni effriter le matériau). Le liège doit être auto-obturant (les trous se referment après retrait de la punaise).
 - Encadrement : Cadre en aluminium anodisé ou en bois/matériau éco-conçu avec angles sécurisés.
 - Fixation : Système de fixation murale robuste, invisible ou par les angles, fourni avec kit de montage.
 - Dimensions : Le candidat devra proposer plusieurs formats standards à son catalogue (ex : 90x120 cm, 120x180 cm).

BÂTIMENT 78

4.5 – Spécifications techniques minimales LOT 2 :

- Équipements de cuisine / Électroménager :
 - 1. Machine à café automatique à grains professionnelle :
 - *Technologie* : Broyeur à grains intégré avec meules haute durabilité. Préparation automatique par simple pression (One-Touch) de cafés courts, longs et boissons lactées.
 - *Capacités minimales* : Réservoir d'eau de 3 Litres minimum, bac à grains de 500 g minimum, et bac à marc pouvant accueillir au moins 25 portions.
 - *Performance* : Conçue pour un usage professionnel quotidien (capacité recommandée d'environ 30 à 50 tasses par jour).
 - *Entretien* : Programmes intégrés de rinçage, nettoyage et détartrage automatiques.
 - 2. Four à micro-ondes simple :
 - *Type* : Pose libre, usage professionnel ou semi-professionnel (sans fonction gril ni chaleur tournante).
 - *Capacité et Puissance* : Volume minimal de 23 Litres. Puissance restituée minimale de 900 W avec commandes intuitives (boutons mécaniques ou tactiles simples).
 - *Matériaux* : Cavity intérieure en acier inoxydable pour un nettoyage intensif facilité.
 - 3. Réfrigérateur avec compartiment congélateur (2 portes) :
 - *Configuration* : Réfrigérateur une seule porte extérieure, intégrant en partie haute un vrai compartiment congélateur (4 étoiles) indépendant à l'intérieur.
 - *Volume & Froid* : Volume total minimal de 200 Litres. Technologie de froid brassé ou ventilé pour une température homogène.
 - *Performance* : Classe énergétique performante (catégorie C ou D minimum selon les nouvelles normes) et niveau sonore maîtrisé.
 - 4. Lave-vaisselle encastrable :
 - *Configuration* : Modèle tout intégrable ou semi-intégrable, destiné à être encastré dans la niche déjà prévue à cet effet dans la cuisine, avec fixation pour habillage de porte.
 - *Capacité & Praticité* : Capacité minimale de 13 à 14 couverts. Paniers modulables avec picots rabattables.
 - *Programmes* : Incluant obligatoirement un programme "Rapide / Eco" et un départ différé. Sécurité anti-débordement (AquaStop ou équivalent).
 - 5. Bouilloire électrique avec sélecteur de température :
 - *Capacité & Matériaux* : Capacité minimale de 1,5 Litre. Corps en acier inoxydable double paroi (paroi froide pour éviter les brûlures) ou verre haute résistance.
 - *Fonctionnalité clé* : Réglage précis de la température de l'eau par paliers (ex: 70°C, 80°C, 90°C, 100°C) avec affichage digital ou indicateur lumineux, et fonction de maintien au chaud.
 - *Sécurité* : Arrêt automatique à ébullition et sécurité marche à vide.

BÂTIMENT 78

4.6 – Plans d'implantation et accompagnement

Le titulaire devra avoir la capacité de proposer, **sans frais supplémentaire**, des :

- plans d'implantation 2D et/ou 3D,
- recommandations d'aménagement adaptées aux espaces.

Ces propositions devront :

- intégrer les contraintes techniques des locaux,
- optimiser les capacités d'accueil,
- tenir compte des usages attendus.

Le titulaire pourra être amené à se déplacer sur site pour affiner ses propositions.

Ces prestations d'accompagnement sont incluses dans le marché et ne pourront faire l'objet d'une facturation complémentaire.

4.7 – Qualité, durabilité et évolutivité

Le mobilier proposé devra présenter :

- une **robustesse adaptée à un usage professionnel intensif**,
- une **facilité d'entretien**,
- une **réparabilité** (pièces détachées disponibles),
- une **pérennité des gammes dans le temps**.

Le titulaire devra être en mesure de proposer, en cas d'évolution des produits, des solutions équivalentes ou supérieures sans dégradation de qualité.

4.8 – Démarche environnementale

Le titulaire pourra intégrer une démarche environnementale incluant :

- la proposition de mobilier issu du **réemploi ou reconditionné**,
- l'utilisation de matériaux recyclés ou recyclables,
- la reprise et le recyclage des anciens mobiliers,
- la limitation des emballages.

Une attention particulière sera portée aux solutions favorisant la **réduction de l'empreinte environnementale**.

Le candidat devra obligatoirement renseigner dans son offre (BPU / Mémoire technique) la proportion de matières recyclées ou de produits issus du réemploi ou de la réutilisation ainsi que ses actions en faveur de l'économie circulaire conformément aux exigences du RC

4.9 – Modalités de livraison, installation et mise en service

Le titulaire assure :

- la livraison du mobilier sur site,
- le déballage, le montage et la mise en place,
- la vérification du bon fonctionnement,
- l'évacuation des emballages,
- la remise en état des espaces après intervention.

Le mobilier devra être livré **prêt à l'usage**.

Les prestations devront être réalisées sans perturber le fonctionnement du site.

BÂTIMENT 78

4.10 – Service Après-Vente (SAV), Continuité de service et Suivi de compte

- **Interlocuteur unique et Suivi du dossier :**
 - Le titulaire désignera obligatoirement un interlocuteur unique (Directeur de compte ou Chargé d'affaires dédié) pour toute la durée d'exécution du marché.
 - Cette personne référente sera l'unique point de contact pour la prise de commande, le suivi des livraisons, la gestion administrative et le déploiement de la Phase 2. Ses coordonnées directes (téléphone portable et courriel) devront être fournies dès la notification du marché.
- **Service Après-Vente (SAV) et Réactivité :**
 - Le titulaire doit disposer d'un service d'assistance technique ou SAV joignable par courriel ou téléphone sur des plages horaires professionnelles standard (du lundi au vendredi, minimum 8h30-12h00 / 14h00-17h30).
 - En cas de signalement d'une anomalie ou d'une panne (mobiliers défectueux ou panne sur le Lot 2), le titulaire dispose d'un délai maximal de 48 heures ouvrées pour accuser réception et proposer une solution d'intervention ou de réparation.
- **Obligation de prêt de matériel (Continuité d'activité) :**
 - En cas de SAV prolongé : Si l'immobilisation d'un matériel (notamment les équipements du Lot 2 ou les tables modulaires du Lot 1) dépasse un délai de 5 jour ouvré à compter du diagnostic, le titulaire s'engage à mettre à disposition de la SAS SEB 78, à ses frais exclusifs, un matériel de prêt équivalent fonctionnellement, livraison et installation comprises, jusqu'à la réparation ou le remplacement définitif.
 - En cas de retard de livraison : Si le délai moyen de livraison maximum indiqué par le titulaire dans son offre est dépassé de plus de 7 jours calendaires pour une commande bloquant l'exploitation d'une zone, le titulaire devra, sur demande du pouvoir adjudicateur, proposer une solution de mobilier de courtoisie / d'attente sans surcoût, afin de garantir l'ouverture et l'usage des espaces du bâtiment.

4.11 – Exécution du marché dans la durée

À ce titre, le titulaire devra :

- être en capacité de répondre à des besoins ponctuels via bons de commande,
- garantir le respect des délais contractuels,
- assurer une continuité des gammes ou proposer des solutions équivalentes,
- accompagner les évolutions d'aménagement du bâtiment.

Le titulaire devra assurer une réactivité adaptée aux besoins du site, notamment dans un contexte d'occupation progressive et d'évolution des espaces.

5. PRODUITS HORS BPU ET CONDITIONS TARIFAIRES

Pour les besoins non couverts par le bordereau de prix unitaires, le titulaire proposera des produits issus de son catalogue.

Ces produits feront l'objet d'une **remise commerciale ferme**, exprimée en pourcentage, appliquée aux prix publics du catalogue du titulaire.

Cette remise sera applicable pendant toute la durée du marché.

Le titulaire devra être en mesure de justifier, à la demande du pouvoir adjudicateur, les prix catalogue de référence.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apprécier la cohérence globale de l'offre, notamment entre les prix du bordereau et les conditions tarifaires du catalogue.

Les prix proposés devront rester cohérents avec les conditions du marché et les pratiques du secteur